GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – Cité Bettenwiss à Eischen

En raison des travaux de canalisation dans la Cité Bettenwiss à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 30 avril 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

Art. 1er : Du lundi, 5 mai 2025, à partir de 7h30 jusqu'au vendredi, 6 juin 2025 inclus, la circulation dans la Cité Bettenwiss à Eischen est réglée comme suit :

- rétrécissement sur une voie sur le tronçon entre les bâtiments sis 27 et 57.

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 30 avril 2025
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire — Le Bourgmestre

Gemeng Habscht

Paul Reiser — Serge Hoffmann

Administration Communale
Place Denn
L-8465 Eischen
Tél.: 39 01 33-1
www.habscht.lu